

DÉPARTEMENT
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S Y S E G

ARRONDISSEMENT
de LYON

Syndicat mixte pour la Station d'Épuration de Givors

Siège : Maison Intercommunale de l'Environnement
262 rue Barthélémy Thimonnier - 69530 BRIGNAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Délibération n° 2019-01

--o0o--

Objet :

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Séance du : 4 mars 2019
Date de convocation : 13 février 2019

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 22 Titulaires
19 Suppléants

Président : Monsieur Gérard FAURAT
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COMBLET

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Gérard FAURAT - François PINGON -
Dominique VIRET - Josiane MOMBRUN - Colette VUILLEMIN - Guillaume LEVEQUE - Gérard GOUJON -
Vincent GUGLIELMI - Denis MONOD - Gérard MAHINC - Roger SIMON

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : André MONTET - Jean-François PERRAUD -
Pierre FOUILLAND - Jean-Jacques COURBON - Thierry DILLENSEGER - Laurent CHARPENTIER

Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance prenant part au vote : Jean-Pierre COMBLET

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : Françoise TRIBOLLET - Thierry PERRIN -
Didier GARNIER - Jean-Philippe GILLET - Rémi FOURMAUX - Michel CASTELLANO - Didier DUMONT-
BURDIN - Thierry BADEL - Jean-Jacques BADIOU - Jean-Jacques DURANTIN - Jean-Pierre MARCONNET -
Jean-Luc FOISON - Charles GOUTARET - Alain CLERC

Membres titulaires AC + ANC présents à la séance : Catherine LAMENA - Yves PAPILLON -
Christian GALLET

Membres suppléants AC + ANC absents à la séance : Aurélien BAS - Emmanuel BANDE

Membres titulaires ANC absents à la séance : Maurice OLAGNIER - Michel DUBOST

Membre suppléant ANC absent à la séance : Gilles BARBERET

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2019

Application agréée E-legalite.com

--o0o--

70_DE-069-200080349-20190304-DEL2019_01D

La loi du 6 février 1992, portant administration territoriale de la République, a institué le principe d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) préalable au vote du budget primitif.

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venue compléter les dispositions concernant la forme et le contenu du DOB.

Dans ce cadre, le rapport d'orientation budgétaire transmis à l'ensemble des délégués du syndicat, et annexé à la présente délibération, est présenté conjointement par Monsieur le Président et par Monsieur le Vice-Président en charge des finances.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires 2019 en vue de la préparation des budgets primitifs 2019, budget principal Assainissement Collectif, budget annexe Eaux Pluviales et budget annexe Assainissement Non Collectif, en particulier sur les thèmes suivants :

- Engagements pluriannuels et Participations des communes,
- Recettes budgétaires,
- Evolution des effectifs,
- Programmes d'investissements et financements associés,
- Dette du syndicat.

Il est fait part du courrier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en date du 26 février 2019 informant le syndicat de l'arrêt des aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention (2019 à 2024). Cette subvention (5 744 €) mentionnée dans le rapport d'orientation du budget annexe Assainissement Non Collectif ci-annexé est donc supprimée.

Le Comité Syndical

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019, présenté ce jour, conjointement par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président chargé des finances du syndicat.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.*

Le Président

Gérard FAURAT

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-069-200080349-20190304-DEL2019_010

Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget annexe SYSEG SPANC

EXERCICE 2019

I. Engagements pluri-annuels et orientations budgétaires :

Depuis l'arrêté Préfectoral n°1900 du 17 mars 2006 le SYSEG a pris la compétence Assainissement Non Collectif.

Le détail de cette compétence est :

- Les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des systèmes neufs et réhabilités,
- Le diagnostic et le contrôle de bon fonctionnement des systèmes existants,
- La prestation d'entretien des systèmes d'Assainissement Non Collectif,
- La prestation de réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les communes adhérentes au SYSEG ont transféré leur compétence Assainissement Non Collectif au syndicat, soit 16 communes dont trois par l'intermédiaire de Vienne Condrieu Agglomération. Le SPANC comprend 2 922 installations.

Les tarifs du SPANC et leurs évolutions :

	Evolution du montant des redevances			
Types de contrôles	2006 et 2007	2008 et 2009	2010 à 2014	A partir de 2015
Conception, implantation	80 €	80 €	90 €	100 €
Réalisation	60 €	90 €	110 €	150 €
Bon fonctionnement	80 €	80 €	110 €	132 €
et sa périodicité	4 ans	4 ans	5 ans	6 ans

A noter que conformément à la délibération du 9 décembre 2013, la redevance concernant le contrôle de bon fonctionnement peut être majorée de 40 € en cas de vente, dans le cas de contrôle urgent devant être effectué dans un délai inférieur ou égal à 21 jours à compter de la date de la demande.

Le SYSEG a instauré la possibilité de majorer de 100 % la redevance pouvant être facturée à l'usager en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions des agents du service public de l'Assainissement Non Collectif à compter du 1^{er} janvier 2015 (délibération n°60-2014 du 15 décembre 2014).

Le syndicat a également mis en place une redevance de 30 € par vidange (délibération du 09.12.2013) dans le cadre de la prestation d'entretien des systèmes d'Assainissement Non Collectif.

Il s'est avéré nécessaire de faire évoluer les redevances car ce budget était déficitaire de 2006 à 2012. Il n'est pas prévu de revoir ces tarifs en 2019.

Ci-après tableaux d'évolution des résultats de ce budget de 2014 à 2018 :

RESULTATS DE CLOTURES DES EXERCICES DU BUDGET ANNEXE SYSEG ANC					
	2014	2015	2016	2017	2018
INVESTISSEMENT	2 621.13 €	3 880.11 €	-47 235.12 €	26 476.27 €	32 087.81 €
FONCTIONNEMENT	9 010.98 €	13 118.43 €	23 823.89 €	9 357.42 €	-510.45 €
Total	11 632.11 €	16 998.54 €	-23 411.23 €	35 833.69 €	31 577.36 €

Le résultat déficitaire en 2016 s'explique par des restes à réaliser en recette d'investissement de 63 000 €, subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'opération de réhabilitations groupées qui a été encaissée en 2017.

Le syndicat mène depuis plusieurs années des opérations de réhabilitations groupées qui engendrent une recette supplémentaire liée à l'animation et versée par l'Agence de l'Eau (250 €/dossier).

Le syndicat a lancé une 6^{ème} opération de réhabilitations groupées en utilisant les décisions d'aide de l'Agence de l'Eau qui sont encore en vigueur. En effet, l'Agence de l'Eau a informé les SPANC que son 11^{ème} programme à partir de 2019 ne financerait plus ces opérations.

Suite à l'augmentation du parc en 2018 (intégration de la totalité de Chabanière), le SYSEG a créé au 1^{er} janvier 2018 un poste de technicien SPANC lors du comité syndical du 4 décembre 2017 (délibération n°2017-36) et il est pourvu depuis le 8 octobre 2018.

II. Résultats de l'exercice et de clôture 2018 :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	26 476.27 €	0.00 €	5 611.54 €	32 087.81 €
FONCTIONNEMENT	9 357.42 €	1 400.00 €	-8 467.87 €	-510.45 €
Total	35 833.69 €	1 400.00 €	-2 856.33 €	31 577.36 €

Restes à réaliser TTC :	DEPENSES	RECETTES
	450.00 €	0.00 €

On note 450 € TTC de restes à réaliser en dépenses d'investissement pour l'évolution du logiciel POSEIS (intégration des données de Chabanière dans la base et programmation).

Le résultat de l'exercice 2018 est excédentaire.

Le syndicat a bénéficié de la prime d'aide à la performance épuratoire basée sur les contrôles effectués en 2017 de l'Agence de l'Eau soit 5 760 € de prime.

III. Evolution de la dette :

Sans objet, ce budget ne comporte pas de dette.

IV. Fonctionnement et programmes d'investissement 2019 :

1. Le fonctionnement :

a) Dépenses de Fonctionnement :

Au chapitre 011 : charges à caractère général

Tournées de vidange :

Le syndicat a passé début 2018 un nouveau marché à bon de commande et paye le vidangeur, le particulier le rembourse intégralement.

Modalités d'inscription de l'opération :

- 40 vidanges à 180 € TTC (coût moyen, le montant varie suivant la prestation et le volume de la fosse) soit **7 200 € TTC** à inscrire en dépense de fonctionnement au chapitre 011 pour le paiement de la prestation,
- Le même montant en recette de fonctionnement au chapitre 70 pour le remboursement des particuliers.

A noter que le syndicat perçoit également une redevance de 30 € par vidange soit **1 200 €** de recette qui sera à inscrire au chapitre 70.

Les autres charges à caractère général :

Ces dépenses comportent : les fournitures administratives et de petits équipements, le carburant, la participation forfaitaire de 800 € aux frais de la Maison Intercommunale de l'Environnement (délibération n°2018-10 du 12 mars 2018), l'entretien et la réparation du véhicule, les assurances, les remboursements de frais professionnels, l'affranchissement, l'abonnement de deux téléphones portables. Soit un montant global prévisionnel de 12 000 €.

Au chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

Le service est géré en régie avec deux postes de technicien à temps complet, soit un montant total prévisionnel de 80 800 €.

Sur ces deux chapitres, le budget ANC rembourse au budget AC des dépenses (cotisation au CNAS, médecine du travail, assurance groupe du Centre de Gestion du Rhône, assurance des véhicules, chèques de table) dont la facturation est globale et payée sur le budget principal (délibération n°2018-10 du 12 mars 2018).

b) Recettes de Fonctionnement :

Recettes liées aux différents contrôles, inscription au chapitre 70 :

- 200 + 300 = 500 contrôles de bon fonctionnement à 132 € : 66 000 €,
- 21 contrôles de conception à 100 € pour l'opération de réhabilitations groupées : 2 100 €,
- 40 contrôles de réalisation à 150 €, une partie de l'opération de réhabilitations groupées : 6 000 €,
- 30 contrôles de conception réalisation à 250 € : 7 500 €, nouveaux permis de construire et réhabilitations hors opération de réhabilitations groupées.
- 20 contrôles de vente urgente à 172 € : 3 440 €
- 20 contrôles de vente non urgente à 132 € : 2 640 €
- 40 vidanges à 30 € : 1 200 €

On a une recette prévisionnelle totale de **88 880 €**.

Recettes versées par l'Agence de l'eau, inscription au chapitre 75 : 15 744 €

- **Subvention liée à l'animation de l'opération de réhabilitations groupées** : 250 €/dossier, On a 40 dossiers, cela correspond à une recette potentielle de 10 000 €.
- **Prime d'aide à la performance épuratoire basée sur les différents types de contrôles effectués en 2018 : 5 744 €**
 - 259 contrôles de bon fonctionnement, 16 €/diag. : 4 144 €.
 - 50 contrôles de conception hors opération de réhabilitations groupées, implantation réalisation travaux, 32 €/contrôle : 1 600 €.

2. L'investissement 2019 :

a) Subventions de l'Agence de l'eau pour les travaux + études liées aux opérations de réhabilitations groupées : 120 000 €

Le syndicat verse aux particuliers cette subvention, puis l'Agence de l'Eau la rembourse au syndicat. Subvention forfaitaire de 3 000 €/installation pour l'étude et les travaux.

L'opération est poursuivie sur tout le périmètre du SYSEG soit 40 installations.

Soit **120 000 €** à inscrire en dépense pour la subvention à verser aux particuliers et en recette d'investissement pour le versement de l'aide de l'Agence de l'Eau (opérations pour compte de tiers).

b) Autres dépenses d'investissement :

On prévoit au budget 2019 les crédits suivants :

- Changement d'un ordinateur : 1 500 € TTC,
- Mobilier : 2 300 € TTC,
- Achat d'un nouveau véhicule : 22 500 € TTC.

3. Les provisions :

Depuis l'exercice 2013, il est prévu que le syndicat provisionne 300 €/an dans le cas du non-paiement des redevances liées aux contrôles de fonctionnement des systèmes d'Assainissement Non Collectif. On a un cumulé de 1 187,50 € fin 2019. Il est proposé de poursuivre.

Pour mémoire en 2018, il a été admis en non valeur des titres concernant les exercices 2009 à 2015, pour un montant total de 612,50 € qui ont été pris sur ces provisions.

Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget annexe SYSEG Eaux Pluviales

EXERCICE 2019

Préambule

Ce budget a été créé le 1^{er} janvier 2013, suite au transfert de la compétence Eaux Pluviales des communes au SYSEG. Depuis le 1^{er} janvier 2018, on compte dix communes et une agglomération (Vienne Condrieu Agglomération pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et Saint Romain en Gier) adhérents au syndicat à la compétence Eaux Pluviales.

1) Engagements pluri-annuels et orientations budgétaires :

Le programme prévisionnel d'investissement 2019 ci-annexé (**document n°1EP**) a été au préalable validé par la commission technique du 17 janvier 2019, la commission des finances et le bureau du 14 février 2019. Tous les travaux inscrits dans ce programme ainsi que leur mode de financement font l'objet d'une concertation et d'une validation auprès des communes concernées. De plus, certains projets sont réalisés en parallèle du budget Assainissement Collectif, pour exemple la mise en séparatif de réseaux. Dans le cadre de la programmation de travaux, il est nécessaire de travailler en corrélation sur les compétences Eaux Pluviales et Assainissement Collectif.

Le programme de travaux d'assainissement des dix prochaines années sera élaboré et planifié en 2019 dès autorisation du système d'assainissement en concertation avec les communes afin de tenir compte des enveloppes financières qui devront être allouées sur le volet eaux pluviales et des capacités financières de celles-ci.

Il est rappelé que le syndicat est tributaire de la capacité de financement des communes pour la réalisation des opérations.

2) Evolution de la dette :

Il est nécessaire de rappeler que les statuts du SYSEG prévoient que les dépenses d'investissement engagées par le syndicat soient répercutées sur la commune concernée par l'intermédiaire d'une participation. Le financement des travaux peut être réalisé soit :

- par l'intermédiaire d'un financement direct, auquel cas la participation correspondra au montant réalisé TTC moins le FCTVA,
- par un emprunt du montant réalisé TTC moins le FCTVA contracté par le SYSEG, auquel cas les annuités sont répercutées dans la participation de la commune concernée.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 est de 425 751,28 € et comporte 9 emprunts. Un emprunt de 84 700 € a été contracté fin 2018 pour la commune d'Orliénas mais il ne sera perçu qu'en 2019 (non inclus dans le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019) et un emprunt de 174 500 € pour la commune de Brignais s'est terminé en 2018, voir détail dans **document n°2EP** ci-annexé. Historiquement, lors du transfert de compétences, une seule commune a transféré un emprunt (Loire-sur-Rhône) dont le capital restant dû à cette date était de 104 289 €.

Les communes ont été interrogées sur leur choix de mode de financement des opérations d'investissement (courriers du 17 janvier 2019), un emprunt devra être inscrit au BP 2019 (détail prévisionnel de la répartition par commune dans le **document n°1EP**) dont le montant sera déterminé suivant les réponses de celles-ci.

Les participations demandées à chacune des communes pour les emprunts existants et à réaliser sont détaillées dans le **document n°3EP** ci-annexé.

En complément, un emprunt devra être budgété pour permettre de couvrir la recette liée au FCTVA qui ne sera perçue qu'en 2019 et d'équilibrer le budget (pas de remboursement d'intérêts budgétés ni de capital dont la clef serait difficile à mettre en place).

3) Résultats de l'exercice et de clôture 2018 :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	181 930.06 €	0.00 €	-430 889.75 €	-248 959.69 €
FONCTIONNEMENT	-22 642.26 €	0.00 €	61 962.58 €	39 320.32 €
Total	159 287.80 €	0.00 €	-368 927.17 €	-209 639.37 €

Restes à réaliser TTC :	DEPENSES	RECETTES	Total
SYSEG	1 146 107.08 €	166 285.00 €	-979 822.08 €

Explication des causes du résultat déficitaire :

- Le FCTVA est perçu un an après soit une recette attendue en 2019 de 81 614 €.
- Certaines opérations d'investissement (LOIR-600 et ORLI-100 2^{ème} tranche) n'ont pas fait l'objet de versement de participation : soit un global de 107 494,82 € alors que la dépense a été réalisée en 2018.
- L'emprunt pour la première tranche de travaux sur la commune d'Orlienas a été souscrit fin 2018 et encaissé début 2019, il fait partie des restes à réaliser soit 84 700 €, la dépense a été faite sur l'exercice 2018.

4) Fonctionnement et programmes d'investissement 2019 :

a. Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 : **185 000 €**

Le syndicat a signé un contrat d'affermage d'une durée de six ans à compter du 16 juillet 2018. Dans le cadre de celui-ci le délégataire perçoit les rémunérations pour les prestations suivantes :

- **29 000 € TTC** montant actualisé estimatif (montant de la DSP initiale : 28 200 € TTC/an) pour l'entretien des bassins de reprise et d'infiltration des eaux pluviales, des noues, des ouvrage pluviaux associés, répartition selon la clef 2 (pourcentage de la superficie des bassins entre toutes les communes), voir **document n°3EP** ci-annexé.
- **94 000 € TTC** montant actualisé estimatif (montant de la DSP initiale : 91 800 € TTC/an) pour l'entretien des réseaux séparatifs et des ouvrages accessoires de collecte des eaux pluviales, répartition selon la clef 1 (pourcentage du linéaire de réseaux d'eaux pluviales entre toutes les communes), voir **document n°3EP** ci-annexé.
- **50 110 € TTC** pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial.

Il est proposé de modifier la clef 3 (pourcentage de linéaire de réseaux unitaires entre toutes les communes auquel est appliqué un coefficient d'abattement en fonction de la densité de population selon le principe que plus une commune est urbanisée plus elle contribue à générer des eaux pluviales dans son réseau unitaire) et de la remplacer par la clef 3BIS.

En effet, il est constaté la problématique de la configuration spécifique de la commune de Riverie (commune rurale de très petite superficie avec peu d'habitant), si la clef 3 est appliquée comme en 2018,

on obtient une participation incohérente pour cette commune et très élevée revenant à 9,84 €/habitant alors que la plus haute est de 2.23 €/hab. et la plus basse de 0.44 €/hab. Il est donc proposé de prendre comme participation pour Riverie la moyenne de 1.31 €/hab. multiplié par 318 habitants soit 416.58 €, les autres communes prenant en charge la différence de 2 713.39 €.

Le montant actualisé prévisionnel est de 60 000 € TTC (montant de la DSP initiale : 58 656,79 € TTC/an) dont le montant est ventilé comme suit sur les deux budgets, voir **document n°5EP** ci-annexé :

- Sur le budget Eaux pluviales : pour les communes adhérentes au SYSEG ayant transféré la compétence eaux pluviales : 50 110 € TTC.
- Sur le budget Assainissement Collectif : pour les communes adhérentes au SYSEG n'ayant pas transféré la compétence eaux pluviales : 8 243 € HT (9 891 € TTC).

En complément, il s'avère nécessaire de remettre en état le bassin d'Echalas soit un prévisionnel de **8 000 € TTC**, répartition selon la clef 2, voir **document n°3EP**, ci-annexé.

Le montant total des dépenses du chapitre 011 est de 181 560 €, il est proposé d'inscrire au BP : **185 000 €**.

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 012 – charges de personnel : 4 000 €

Depuis 2016, il est affecté 10 % du salaire et charges d'un technicien du budget Assainissement Collectif (délibération n°40-2015 du 14.12.2015).

Le montant prévisionnel de 2019 est de 4 000 € réparti entre les communes selon la clef 1, voir **document n°3EP**.

Les recettes de fonctionnement, participations des communes, chapitre 74 :

Ce sont exclusivement les participations des communes, elles sont de deux ordres :

- Celles qui couvrent les dépenses d'investissement :
 - Répercussion des montants des annuités d'emprunts à la commune concernée dans le cas d'un financement par emprunt, voir **document n°3EP**, ci-annexé,
 - Répercussion des montants des travaux (TTC-FCTVA) à la commune concernée dans le cas d'un financement direct, voir **document n°1EP**, ci-annexé,
- Celles qui couvrent les dépenses de fonctionnement listées précédemment soit un montant total de : 181 560 €, voir **documents n°3EP et 5EP**.

Pour mémoire, il est rappelé qu'une participation complémentaire de 13 500 € en 2013, 35 000 € en 2014 et de 10 000 € en 2015 a été demandée pour permettre de couvrir les imprévus et de créer le début d'un excédent afin de couvrir le FCTVA d'une année sur l'autre (répartition selon la clef 1 en vigueur de l'année de réalisation).

En 2019, il sera procédé à la régularisation des participations concernant les dépenses de fonctionnement liées au marché de prestations de services et aux contrats d'affermage sur 2018 par rapport au réalisé, période du 1^{er} semestre 2018, voir **document n°4EP**, ci-annexé.

Clefs de répartition :

La clef 1 (linéaires réseaux EP) évolue suivant les travaux réalisés, la mise à jour des connaissances patrimoniales, en 2018 les modifications suivantes sont apportées sur les linéaires de réseaux d'eaux pluviales :

- Orliénas : 2,90 km de réseau évolution à 3,04 km, actualisation du linéaire de réseau d'eaux pluviales suite aux travaux du centre bourg,
- Loire-sur-Rhône : 10,30 km de réseau évolution à 11.30 km, actualisation du linéaire de réseau d'eaux pluviales suite aux travaux des rues Flachy et du Marme.

La clef 2 (surfaces bassins) évolue suite au changement de destination du bassin de la Crouze à Millery qui après enquête est classé en bassin d'eaux usées. Ce point a été validé par la commission technique du jeudi 20 décembre 2018. Sa superficie est de 275 m², la commune de Millery passe de 2 945 m² à 2 670 m².

b. Investissement :

Programme d'investissement 2019 : voir **document n°1EP** tableau prévisionnel ci-joint.

DOCUMENT N°1EP : PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT BUDGET EAUX PUVIALES 2019 (TTC)

COMMUNES	Numéro de l'opération	Désignation	RAR	BP 2019	TOTAL	Montant FCTVA	Montant restant à financer par les communes	FINANCEMENT		Remarques	Suivi des participations	
								EMPRUNT	PARTICIPATION DIRECTE		Remarques	Montant dépensé en 2018 dont la participation n'a pas été versée par la commune (FCTVA non déduit)
BRIGNAIS	BRIG-18	Remise en conformité des branchements EP	0.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €	1 968.48 €	10 031.52 €			Résolution problématique allée de la piscine et travaux programmés en cas d'imprévus	Participation à jour sur dépenses 2018	
	BRIG-19	Requalification quartier de la Gare	423 659.37 €	30 000.00 €	453 659.37 €	74 418.28 €	297 656.09 €		322 015.96 €	Reconfiguration des EP du quartier et stockage + infiltration (2018/2019) Subvention Agence de l'Eau de 116 550 € (Dépense subventionnable : 233 100 € HT), 1er acompte perçu en 2018 de 34 965 €, reste à percevoir :	Participation à jour sur dépenses 2018	
	BRIG-20	Mise en séparatif rue de la Giraudière	7 140.00 €	10 000.00 €	17 140.00 €	2 811.65 €	14 328.35 €			Travaux non autorisés par la DREAL, MOE uniquement	Pas de dépenses en 2018	
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIR-600	Réseau EP rues Flachy, Marme et Eglise							94 853.62 €	Opération terminée en eaux pluviales	Participation à demander en 2019	135 281.33 €
	ECHA-----	Aménagement bassin EP		4 000.00 €	4 000.00 €	656.16 €	3 343.84 €			Sécurisation portail		
MILLERY	MILL-74	Remise en conformité des branchements EP	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	2 460.60 €	12 539.40 €		12 539.40 €	Travaux de reprise d'un regard quartier de la Tour et travaux programmés en cas d'imprévus	Pas de dépenses en 2018	
	MONT-83	Aménagement EP quartier de Sourzy	20 993.59 €	350 000.00 €	370 993.59 €	60 857.79 €	310 135.80 €			1ère tranche de travaux - point sur la MO à faire	Participation à jour sur dépenses 2018	
MONTAGNY	MONT-85	Aménagement EP chemin du Pré Rond	14 677.98 €	0.00 €	14 677.98 €	2 407.78 €	12 270.20 €		322 406.01 €	Problème d'inondations de riverains Chiffrage par le SYSEG et validation par la commune en cours		
	MONT-----	Remplacement réseau rue du Manissolon								Foncier à acquérir	Pas de dépenses en 2018	
ORLIENAS	ORLI-100	Création bassin EP Orliénas et réseaux	672 628.14 €	20 000.00 €	692 628.14 €	113 618.72 €	579 009.42 €	604 994.46 €		Projet revu avec l'intégration de la mise en séparatif de la rue des Veloutiers en complément du centre bourg Création de 3 bassins + réseaux EP	Emprunt réalisé sur la 1ère tranche de travaux de 2018	Dépenses réalisées sur 2017/2018 pour la tranche 2 15 985.04 €
	BEAU- ----	Aménagement bassin de la Cadrière		3 000.00 €	3 000.00 €	492.12 €	2 507.88 €		9 515.88 €	Création d'une échelle d'accès pour l'entretien		
BEAUVALLON	STAN-1101	Zonage EP	7 008.00 €	0.00 €	7 008.00 €	0.00 €	7 008.00 €				Pas de dépenses en 2018	
		TOTAL	1 146 107.08 €	454 000.00 €	1 600 107.08 €	259 691.57 €	1 258 830.51 €	604 994.46 €	761 330.87 €			TOTAL

Total restes à réaliser en recette :	166 285.00 €
Emprunt Orliénas	84 700.00 €
Subvention BRIG-19	81 585.00 €

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/03/2019
Application agréée E-legalite.com

Document n°2 EP - ANNUITES D'EMPRUNTS 2019 BUDGET ANNEXE SYSEG EAUX PLUVIALES

Emprunt n°MIN280631EUR DEXIA CREDIT LOCAL Taux fixe : 5.85 % / 25 ans / A Fin : 01/01/2026	Capital 7 053.75 €	Intérêt 4 062.20 €	Total 11 115.95 €	Emprunt transféré de Loire-sur-Rhône 152 449,02 €
---	-----------------------	-----------------------	----------------------	---

Emprunt n° 00003680743 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 1,29 % / 15 ans / T Fin : 30/01/2034	Capital 3 857.70 €	Intérêt 846.51 €	Total 4 704.21 €	Financement travaux Orliénas centre bourg 1ère tranche 2018 84 700 €
---	-----------------------	---------------------	---------------------	---

Emprunt n°00001458348 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 2.75 % / 10 ans / T Fin : 20/03/2024	Capital 7 929.71 €	Intérêt 1 133.21 €	Total 9 062.92 €	Financement travaux Saint Laurent d'Agy 2013 79 000 €
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	---

Emprunt n°00001677419 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 1.25 % / 5 ans / T Fin : 23/01/2020	Capital 4 905.21 €	Intérêt 53.83 €	Total 4 959.04 €	Financement travaux Millery 2014 24 000 €
---	-----------------------	--------------------	---------------------	---

Emprunt n°00020244505 Crédit Mutuel Taux fixe : 1.45 % / 15 ans / T Fin : 31/05/2030	Capital 7 159.89 €	Intérêt 1 250.83 €	Total 8 410.72 €	Financement travaux St Romain en Gier 2015 113 200 €
---	-----------------------	-----------------------	---------------------	--

Emprunt n°A0115232000 Caisse d'Epargne Taux fixe : 1.88 % / 15 ans / A Fin : 15/02/2030	Capital 7 123.86 €	Intérêt 1 784.19 €	Total 8 908.05 €	Financement travaux Vourles 2015 117 300 €
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	--

Emprunt n°00001960587 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 1.87 % / 15 ans / A Fin : 01/04/2030	Capital 5 287.01 €	Intérêt 1 316.25 €	Total 6 603.26 €	Financement travaux Chassagny 2015 87 000 €
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	---

Emprunt n°00002283058 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 0.70 % / 10 ans / T Fin : 01/11/2026	Capital 1 670.18 €	Intérêt 91.50 €	Total 1 761.68 €	Financement travaux Chassagny 2016 17 000 €
--	-----------------------	--------------------	---------------------	---

Emprunt n°07365 000202445 06 Crédit Mutuel Taux fixe : 0.80 % / 10 ans / T Fin : 28/11/2026	Capital 1 607.14 €	Intérêt 100.98 €	Total 1 708.12 €	Financement travaux St Jean de Touslas 2016 16 400 €
--	-----------------------	---------------------	---------------------	--

Emprunt n°00002920911 Crédit Agricole Centre-Est Taux fixe : 0.45 % / 5 ans / T Fin : 30/12/2022	Capital 6 172.04 €	Intérêt 101.44 €	Total 6 273.48 €	Financement travaux Millery 2017 31 000 €
---	-----------------------	---------------------	---------------------	---

Total **52 766.49 €** **10 740.94 €** **63 507.43 €**

A : échéance annuelle / T : échéance trimestrielle

**DOCUMENT N°3EP : PARTICIPATIONS 2019 EAUX PLUVIALES
AU FONCTIONNEMENT, AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE ET RELIQUAT INVESTISSEMENT**

COMMUNES	Linéaire EP en km	Clef 1 (linéaire réseaux)	Surfaces bassins en m ²	Clef 2 (superficie bassin)	PARTICIPATION POSTE TECHNICIEN SELON CLEF 1	PARTICIPATIONS RESEAUX SELON CLEF 1	PARTICIPATIONS BASSINS SELON CLEF 2	PARTICIPATIONS (frais dossier emprunt, reliquat investissement...)	PARTICIPATIONS INTERETS DETTE ACTUELLE	PARTICIPATIONS CAPITAL DETTE ACTUELLE	Régularisation participation 1er semestre 2018 Document n°4EP	TOTAL PARTICIPATIONS A VERSER APRES LE VOTE DU BUDGET
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	11.30	9.48%	98.00	0.60%	379.26€	8 912.57€	223.28€	91 509.78€	4 062.20€	7 053.75€	-161.35€	111 979.48€
	3.80	3.19%	1 500.00	9.24%	127.54€	2 997.15€	3 417.49€				-399.52€	6 142.65€
	0.70	0.59%	0.00	0.00%	23.49€	552.11€	0.00€		1 250.83€	7 159.89€	-13.80€	8 972.52€
CHASSAGNY	3.80	6.96%	484.00	11.91%	278.57€	6 546.40€	4 406.28€		1 407.75€	6 957.19€	-179.63€	20 722.19€
	1 225.00											
	225.00											
ST ANDEOLLE LE CHATEAU	8.30	35.41%	3 753.00	23.11%	1 416.35€	33 284.11€	8 550.55€			-283.21€	42 967.80€	
SAINT JEAN DE TOUSIAS	1.90	1.26%	0.00	0.00%	50.34€	1 183.08€	0.00€				-2.42€	1 231.01€
BRIGNAIS	42.20	7.72%	0.00	0.00%	308.78€	7 256.25€	0.00€				-1.17€	7 563.86€
CHAPONOST (Zi des Troques)	1.50	4.28%	2 670.00	16.44%	171.17€	4 022.49€	6 083.13€		155.27€	11 077.25€	-737.88€	20 771.42€
TALUYERS	9.20	9.40%	1 190.00	7.33%	375.90€	8 833.70€	2 711.21€				-478.26€	11 442.55€
MILLERY	5.10	2.55%	0.00	0.00%	102.03€	2 397.72€	0.00€	100.00€	846.51€	3 857.70€	-57.15€	7 246.81€
MONTAGNY	11.20	0.79%	0.00	0.00%	31.55€	741.40€	0.00€					772.95€
ORLIENAS	3.04	7.89%	3 745.00	23.06%	315.49€	7 414.00€	8 532.33€		1 133.21€	7 929.71€	-995.74€	24 328.99€
RIVERIE	0.94	10.49%	1 350.00	8.31%	419.53€	9 859.04€	3 075.74€		1 784.19€	7 123.86€	-538.52€	21 723.84€
ST LAURENT D'AGNY	9.40	100.00%	16 240.00	100.00%	4 000.00€	94 000.00€	37 000.00€	91 609.78€	10 740.94€	52 766.49€	-4 251.14€	285 866.07€
VOURLES	12.50											
TOTAL	119.18											

Actualisation 2019

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/03/2019
Application agréée E-legalite.com

**DOCUMENT N°4EP : TABLEAU DES REGULARISATIONS DES PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT 1ER SEMESTRE 2018
BUDGET EAUX PLUVIALES**

COMMUNES	Linéaire EP en km	Surfaces bassins en m ²	Clef 2 (entretien EP)	Clef 3 (entretien bassin)	Participation demandée début 2018		Participation qui aurait due être demandée		Participation à régulariser sur 2019
					Entretien réseaux EP (Clef 2 pour les communes ayant le même contrat)	Entretien bassin (Clef 3 pour les communes ayant le même contrat)	Entretien réseaux EP (Clef 2 pour les communes ayant le même contrat)	Entretien bassin (Clef 3 pour les communes ayant le même contrat)	
BRIGNAIS	42.20	3 753.00			14 500.00 €		14 216.79 €		-283.21 €
CHAPONOST (Zi des Troques)	1.50	0.00			400.00 €		397.58 €		-2.42 €
LOIRE SUR RHONE	10.30	98.00			10 250.00 €		10 088.65 €		-161.35 €
TALUYERS	9.20	0.00			1 250.00 €		1 248.83 €		-1.17 €
CHASSAGNY	3.80	484.00	7.05%	3.82%	881.26 €	496.84 €	806.37 €	392.09 €	-179.63 €
ECHALAS	3.80	1 500.00	7.05%	11.84%	881.26 €	1 539.80 €	806.37 €	1 215.17 €	-399.52 €
MILLERY	5.10	2 945.00	9.46%	23.25%	1 182.75 €	3 023.14 €	1 082.24 €	2 385.78 €	-737.88 €
MONTAGNY	11.20	1 190.00	20.78%	9.40%	2 597.40 €	1 221.57 €	2 376.68 €	964.03 €	-478.26 €
ORLIENAS	2.90	0.00	5.38%	0.00%	672.54 €	0.00 €	615.39 €	0.00 €	-57.15 €
ST ANDEOL LE CHÂTEAU	2.60	1 225.00	4.82%	9.67%	602.97 €	1 257.50 €	551.73 €	992.39 €	-316.35 €
ST JEAN DE TOUSLAS	1.90	225.00	3.53%	1.78%	440.63 €	230.97 €	403.19 €	182.28 €	-86.14 €
ST LAURENT D'AGNY	9.40	3 745.00	17.44%	29.57%	2 179.96 €	3 844.36 €	1 994.71 €	3 033.87 €	-995.74 €
ST ROMAIN EN GIER	0.70	0.00	1.30%	0.00%	162.34 €	0.00 €	148.54 €	0.00 €	-13.80 €
VOURLES	12.50	1 350.00	23.19%	10.66%	2 898.89 €	1 385.82 €	2 652.54 €	1 093.65 €	-538.52 €
TOTAL	117.10	16 515.00	100.00%	100.00%	12 500.00	13 000.00	11 437.76 €	10 259.25 €	-4 251.14 €
					25 500.00 €		21 697.01 €		

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2019

Application agréée E-legalite.com

**DOCUMENT N°5EP : CLEFS ET PARTICIPATIONS 2019 DES COMMUNES DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT AFFERMAGE
POUR LA QUOTE-PART RESEAUX UNITAIRES**

Proposition d'application de cette nouvelle clef en 2019														
	Linéaire unitaire mesuré (km)	CLEF QUOTE PART AU LINEAIRE DE RESEAU UNITAIRE SANS ABATTEMENT	Nombre d'habitants* au 1 ^{er} janvier 2019	Superficie km ²	Densité* hab/km ²	Coefficient d'abattement suivant la densité de population	Application du coefficient d'abattement sur le linéaire réseau unitaire (km)	CLEF 3 QUOTE PART AVEC ABATTEMENT POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION	PARTICIPATION 2019 (1)	Coût par habitant en €	Clef 3 BIS avec participation de Rivière de 416,58 € (1.31 €*318) soit un % calculé sur un linéaire de 63.23 km (66.71*3.48)	Participation 2019 (2)	Coût par habitant en €	Impact sur la participation des communes en prenant la clef 3 bis (2)-(1)
BRIGNAIS	17.90	22.04%	11.442	10.36	1.104.44	1.00	17.90	26.83%	16 099.54 €	1.41 €	28.31%	16 867.68 €	1.47 €	768.14 €
CHAPONOST (Zi des Troques)	0.00													
LOIRE SUR RHONE	4.00	4.92%	2.591	16.60	156.08	0.70	2.80	4.20%	2 518.36 €	0.97 €	4.43%	2 638.52 €	1.02 €	120.16 €
ECHALAS	4.20	5.17%	1.786	20.95	85.25	0.60	2.52	3.78%	2 266.53 €	1.27 €	3.99%	2 374.67 €	1.33 €	108.14 €
ST ROMAIN EN GIER	0.80	0.98%	586	4.05	144.69	0.60	0.48	0.72%	431.72 €	0.74 €	0.76%	452.32 €	0.77 €	20.60 €
CHASSAGNY	1.80			9.33										
ST ANDEOL LE CHATEAU	5.60	10.59%	4.045	24.85	162.78	0.70	6.02	9.02%	5 414.48 €	1.34 €	9.52%	5 672.82 €	1.40 €	258.34 €
SAINT JEAN DE TOUSLAS	1.20			5.57										
MILLERY	13.70	16.87%	4.422	9.22	479.61	0.80	10.96	16.43%	9 857.59 €	2.23 €	17.33%	10 327.92 €	2.34 €	470.33 €
MONTAGNY	3.30	4.06%	2.932	8.30	353.25	0.80	2.64	3.96%	2 374.46 €	0.81 €	4.18%	2 487.75 €	0.85 €	113.29 €
ORLIENAS	2.40	2.95%	2.472	10.42	237.24	0.70	1.68	2.52%	1 511.02 €	0.61 €	2.66%	1 583.11 €	0.64 €	72.09 €
RIVIERE	3.48	4.28%	318	0.42	757.14	1.00	3.48	5.22%	3 129.97 €	9.84 €	1.68%	416.58 €	1.31 €	-2 713.39 €
ST LAURENT D'AGNY	1.52	1.87%	2.195	10.55	208.06	0.70	1.06	1.59%	956.98 €	0.44 €	1.68%	1 002.64 €	0.46 €	45.66 €
TALUVERS	4.40	5.42%	2.591	8.09	320.27	0.80	3.52	5.28%	3 165.94 €	1.22 €	5.57%	3 317.00 €	1.28 €	151.05 €
VOURLES	3.50	4.31%	3.468	5.60	619.29	0.90	3.15	4.72%	2 833.16 €	0.82 €	4.98%	2 968.33 €	0.86 €	135.18 €
CHAUSSAN	1.20	1.48%	1.145	7.89	145.12	0.60	0.72	1.08%	647.58 €	0.57 €	1.14%	678.48 €	0.59 €	30.90 €
MORNANT	12.22	15.05%	5.924	15.76	375.89	0.80	9.78	14.65%	8 792.68 €	1.48 €	15.46%	9 212.20 €	1.56 €	419.52 €
TOTAL	81.22	100.00%	45 917				66.71	100.00%	60 000.00 €	1.31 €	100.00%	60 000.00 €		

59 583.42 €
Montant réparti entre les communes sauf Rivière

Densité (hab/km²)	Coefficient d'abattement suivant la densité de population
Inférieure à 150	0.6
Entre 150 et 300	0.7
Entre 300 et 500	0.8
Entre 500 et 750	0.9
Supérieure à 750	1

*à actualiser chaque année au 1^{er} janvier

Rémunération délégataire pour la quote-part des réseaux unitaires affectée au pluvial : **60 000.00 € TTC par an**

MONTANT A INSCRIRE AU BUDGET AC en € HT : **8 242.23 €** (participation de Mornant et Chaussan)
MONTANT A INSCRIRE AU BUDGET EP en € TTC : **50 109.32 €** (participation des autres communes)

valeurs les plus hautes
problème constaté
valeurs les plus basses

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/03/2019
Application agréée E-legalite.com

Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget principal SYSEG Assainissement Collectif

EXERCICE 2019

Préambule : depuis le 1^{er} janvier 2013, le syndicat a pris la compétence collecte des effluents des communes venant compléter celle du transport et de l'épuration. De plus, le budget est assujéti à la TVA et donc élaboré Hors Taxe.

Au 1^{er} janvier 2019, on compte douze communes adhérentes à la compétence Assainissement Collectif et Vienne Condrieu Agglomération (née de la fusion de la communauté de communes de la région de Condrieu et de la communauté d'agglomération du pays Viennois qui s'est substituée aux communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et Saint Romain en Gier). La commune de Riverie a rejoint le syndicat pour cette compétence au 1^{er} janvier 2018. La commune nouvelle de Beauvallon a été créée au 1^{er} janvier 2018 regroupant Saint Andéol le Château, Saint Jean de Touslas et Chassagny.

Le syndicat a signé un contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre de toutes ses communes adhérentes à cette compétence pour une durée de six ans à compter du 16 juillet 2018.

1) Engagements pluri-annuels et orientations budgétaires :

Le programme d'investissement ci-annexé (**documents n°1AC et 1Bis AC**) a été au préalable validé par la commission technique du 17 janvier 2019, la commission des finances et le bureau du 14 février 2019. Certains projets sont réalisés en parallèle du budget Eaux Pluviales, par exemple la mise en séparatif de réseaux. Dans le cadre de la programmation de travaux, il est nécessaire de travailler en corrélation sur les compétences Eaux Pluviales et Assainissement Collectif.

Le syndicat a déposé début 2018 le dossier d'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration de Givors réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement lancé en juin 2014 en vue de l'établissement du nouvel arrêté Préfectoral englobant l'ensemble du système d'assainissement du SYSEG (Givors et Grigny y compris). Ce dossier est actuellement en cours d'instruction par les services de la DREAL et l'enquête publique est lancée du 4 mars au 5 avril 2019 inclus.

Il comprend un programme de travaux de 21,5 millions d'Euros sur 10 ans dont le SYSEG est maître d'ouvrage et de 6,5 millions d'Euros dont la Métropole de Lyon est maître d'ouvrage en tant que gestionnaire du réseau de collecte sur Givors et Grigny raccordé sur le système d'assainissement du syndicat.

Le programme d'investissement 2019 intègre déjà un projet qui a fait l'objet d'une autorisation anticipée de la DREAL : la deuxième tranche de travaux de mise en séparatif d'Orliénas. Des études de maîtrise d'œuvre sont également inscrites afin de préparer et d'engager rapidement les projets dès l'autorisation du système d'assainissement obtenue (renouvellement des PR de Pététin et de la Côte, mise en séparatif de la rue de la Giraudière et bassin d'orage des 7 Chemins). Certaines actions sont clairement définies mais d'autres devront être identifiées car ce sont des enveloppes financières inscrites sur des thématiques telles que le renouvellement patrimoniales et travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Givors.

Dès autorisation du système d'assainissement, l'année 2019 sera consacrée à la hiérarchisation de ce programme d'investissement sur les 10 prochaines années et à l'élaboration de son planning de mise en oeuvre. Certains projets devront faire l'objet en 2019 d'une concertation et d'une programmation avec les communes dès lors qu'ils concernent le volet eaux pluviales tributaire de leur financement.

Le SYSEG et la Métropole de Lyon ont signé le 25 octobre 2017 un protocole d'accord pour mettre fin à la mise en commun des biens à compter du 1^{er} janvier 2018. Le syndicat continuant à assurer le transport et le traitement des effluents de Givors et Grigny, il a été mis en place une convention de gestion sur la base de l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales.

Cette convention de gestion détermine :

- Les conditions d'acceptation des effluents de la Métropole de Lyon pour Givors et Grigny en vue de leur transport et traitement au sein du système d'assainissement du SYSEG ;
- Les modalités de participation financière de la Métropole de Lyon. Le tarif fixé s'établit à 1,0621 € HT/m³ d'eau potable facturée en valeur au 1^{er} janvier 2018 et est actualisable à compter de 2019.

Cette année est reportée la programmation du remplacement de la lagune de Bellevue et les réseaux d'assainissement associés qui sont hors système d'assainissement de la station d'épuration à Givors d'un montant prévisionnel de 320 000 € HT. Ce système d'assainissement gère également les effluents de certains usagers de Chabanière (Saint Maurice sur Dargoire), son financement devra donc être discuté avec cette commune qui n'a pas transféré sa compétence assainissement collectif.

Lors de la prise de compétence en 2013, le syndicat a repris les surtaxes assainissement en vigueur dans les communes en 2012, il a débuté en 2016 la convergence pour atteindre un prix unique en 2023 de 0,76 € HT/m³ en part variable et 18 € HT/an en part fixe – voir détail par commune dans le **document n°4AC** ci-annexé.

2) **Evolution de la dette :**

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 est de 3 625 424,51 €.

Le SYSEG a bénéficié en 2018 des avances de l'Agence de l'Eau (prêt à taux 0 % sur 10 ans différé d'un an soit un remboursement débutant en 2020 - avance versée en totalité et en même temps que le 1^{er} versement de subvention) sur les opérations suivantes en plus des subventions :

- Mise en séparatif de la rue Flachy et de la rue du Marme à Loire-sur-Rhône : 239 896 €.
- Mise en séparatif du centre bourg d'Orliénas de la tranche 1 : 78 870 €.

Concernant l'avance perçue pour Loire-sur-Rhône le montant devra être recalculé en 2019 car on ne devrait pas atteindre la dépense subventionnable, une partie devra donc être remboursée et inscrite au budget (montant estimé 25 869 €) et les annuités de remboursement seront recalculées.

A noter qu'un emprunt s'arrêtera courant 2019.

Remboursement des emprunts en 2019 : intérêts 123 585 € et capital 425 720 € (une marge de sécurité sera prise au budget pour les intérêts car certains emprunts ont des taux variables).

Le calcul de la capacité de désendettement du SYSEG est de 2,93 années en 2018 et montre la bonne santé financière du syndicat, voir **document n°3 AC Calcul de la capacité de désendettement du SYSEG**.

Voir **document n°2 AC Evolution du capital restant dû SYSEG Assainissement Collectif et document n°2 AC BIS Etat par prêteur exercice 2019**.

Un emprunt d'environ 1,2 M€ sera prévu au budget pour permettre son équilibre mais il ne sera pas souscrit car certaines opérations seront engagées en 2019 mais ne seront pas payées sur cet exercice (pour exemple le PR de Pététin prévu au BP pour un montant de 1 049 400 € HT).

3) Résultats de l'exercice et de clôture 2018 :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	1 501 396.99 €	0.00 €	815 087.25 €	2 316 484.24 €
FONCTIONNEMENT	1 023 321.37 €	1 023 321.37 €	782 524.56 €	782 524.56 €
Total	2 524 718.36 €	1 023 321.37 €	1 597 611.81 €	3 099 008.80 €

	DEPENSES	RECETTES	Total
Restes à réaliser HT :	995 069.90 €	94 353.00 €	-900 716.90 €

4) Fonctionnement et programmes d'investissement 2019 :

a. Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement

Au chapitre 70, nous avons les recettes suivantes : **3 417 900 €**

- Surtaxe assainissement : 1 500 000 € (pour mémoire en 2018 réalisé de 1 528 193,55 €, de 1 471 053,02 € en 2017 et de 1 358 041,14 € en 2016).
- Participation Financière à l'Assainissement Collectif : 300 000 € (pour mémoire en 2018 réalisé de 314 142,54 €, de 433 795,81 € en 2017 et de 290 463,89 € en 2016).
- Participation de la Métropole de Lyon suivant la nouvelle convention applicable au 1^{er} janvier 2018 : 1 610 000 € (montants calculés sur la base des volumes 2017 car ceux de 2018 ne sont pas encore connus).

Ce montant de 1 610 000 € comprend :

- Le solde de la participation de 2018 dont le calcul, lors de sa mise en œuvre, sera basé sur les volumes 2018. Il reste environ 20 % de participation à encaisser soit 268 000 €.
- La participation 2019 dont le calcul lors de sa mise en œuvre sera basé sur les volumes 2018, soit 1 342 000 €. A noter que le versement se fait en 3 fois, le dernier fera l'objet d'un rattachement fin 2019.

Par rapport à 2018 cette recette est plus importante car la convention prévoyait une période transitoire pour le premier semestre 2018 où la rémunération de l'ancien délégataire du contrat d'affermage historique du SYSEG continuait à être versée directement par la Métropole de Lyon (réalisé 2018 : 392 005 € HT). Ce montant a donc été déduit de sa participation 2018.

- Participation des communes de Mornant et Chaussan à la quote-part réseaux unitaires afin de couvrir la dépense en fonctionnement : 8 243 € HT.

Au chapitre 74, nous avons la recette suivante : **100 000 €**

- Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11^{ème} programme : 100 000 € (pour mémoire 123 154,00 € en 2018, 268 884,74 € en 2017 et de 255 473,29 € en 2016).

Au chapitre 75, nous avons les recettes suivantes : **15 555 €**

- Remboursement des frais des locaux de la Maison Intercommunale de l'Environnement par les autres syndicats (SITOM et SMAGGA) : **8 990 €**. Pour exemple le SYSEG prend en charge la collecte du courrier, l'entretien du chauffage + climatisation, maintenance informatique... et se fait rembourser par les autres syndicats selon les clefs définies dans la convention de gestion de la MIE (33 % SMAGGA, 28 % SITOM et 39 % SYSEG).
- Remboursement par le SMAGGA de certains frais (fournitures bureaux, fax...) soit **1 729 €**.
- Remboursement du budget Assainissement Non Collectif de la participation forfaitaire de **800 €** aux frais de la Maison Intercommunale de l'Environnement. On a également le remboursement par le SPANC de certaines dépenses (assurance des véhicules, cotisation au CNAS et assurance groupe du Centre de Gestion du Rhône) soit un montant prévisionnel de **3 314 €**.
- Participation de la CCVG au prêt des salles de réunion : **722 €**.

Au chapitre 013, nous avons les recettes suivantes : **9 300 €**

- Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est affecté 10 % du salaire et charges d'un technicien au budget annexe Eaux Pluviales (délibération n°40-2015 du 14.12.2015). Soit un montant prévisionnel de **4 000 €**.
- On a le remboursement par le SPANC de certaines dépenses (médecine du travail et tickets restaurants) soit un montant prévisionnel de **2 050 €**.
- On a la régularisation des charges liées aux tickets restaurants : **3 250 €** (même montant en dépense et recette).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 : 1 089 000 €

Programme communication 2019 validé en commission du 5 février 2019 : **18 800 € HT**

- Document de présentation des travaux du SYSEG sur les dix ans à venir : 1 600 € HT
- Rapport d'activité 2018 : 1 400 € HT
- Administration site internet, abonnements et maintenance : 800 € HT
- Refonte du site internet, contenu technique et illustrations : 15 000 € HT
- Réalisation d'un dépliant sur les techniques d'infiltration des eaux pluviales pour les particuliers : en cours de réflexion suivant les décisions qui seront prises dans le cadre de la modification du règlement assainissement sur le volet eaux pluviales
- Flash info délégués sur l'actualité du syndicat : réalisation interne
- Newsletter : réalisation interne
- Visites de chantiers : pas de coût

Les principales dépenses de fonctionnement sont détaillées ci-après :

- Le syndicat paye des taxes et redevances (VNF, CNR et SNCF réseau) : **46 000 €**.
- Suivi du milieu récepteur de la station d'épuration de Riverie (Réalités Environnement) et station de mesure qualité sur le Bosançon : **3 169 €**.
- Mission d'assistance juridique du Centre de Gestion : **3 626 €**.
- Intervention annuelle de 2 jours de l'archiviste du Centre de Gestion : **700 €**.
- Régularisation de servitudes sur les communes de Vourles, Montagny, Mornant, Chaussan, St Romain en Gier, frais de notaire et indemnités soit **50 000 €**.
- La maintenance de la centrifugeuse n°2 : **18 850 €**.
- Le syndicat rémunère directement le fermier dans le cadre du contrat d'affermage pour les communes de Givors et Grigny (partie transport + traitement) à compter du 16 juillet 2018, le tarif actualisé au 1^{er} janvier 2019 est de 0,6562 € HT/m³ (tarif initial : 0.6439 € HT/m³) soit un montant prévisionnel de **829 000 €**.
- Les communes de Chaussan et de Mornant n'ont pas transféré la compétence eaux pluviales au SYSEG. Les réseaux unitaires collectant des eaux pluviales et des eaux usées, cette configuration technique impose une gestion commune qui incombe au SYSEG. Afin de ne pas faire supporter la prise en charge des coûts liés à l'exploitation de ces réseaux uniquement par l'assainissement alors qu'ils collectent également des eaux pluviales, le contrat d'affermage prévoit le forfait quote-part réseau unitaire au titre

des coûts d'exploitation du service liés à la collecte des eaux pluviales par les réseaux unitaires (circulaire du 12 décembre 1978).

Voir répartition de cette participation dans le rapport d'orientation budgétaire du budget annexe eaux pluviales et **document n°5EP** correspondant, le montant prévisionnel à inscrire est de : **8 243 € HT**.

- L'hébergement du SIG auprès de GEOMAP-IMAGIS et la prestation liée à sa maintenance plus son évolution et sa mise à jour auprès de PROXIGIS : **14 250 € HT**.
- A ces dépenses viennent s'ajouter les frais suivants : fournitures administratives, assurance, annonces marchés publics, frais MIE propres au SYSEG (collecte du courrier, alarme, entretien chauffage, maintenance informatique...), frais MIE remboursés au SITOM et au SMAGGA, frais divers (téléphones mobiles, licence du chargé de communication, fournitures administratives) remboursés au SMAGGA...

Les dépenses de personnel du chapitre 012 : 374 000 €

Le tableau des effectifs du SYSEG est le suivant :

- Une Directrice, attachée à temps plein, catégorie A.
- Un responsable du service assainissement, ingénieur principal à temps plein, catégorie A.
- Un chargé de communication à temps non complet (20 % d'un temps plein), catégorie A.
- Trois postes de techniciens dont 2 pourvus (deux postes sur le grade de technicien dont un à temps plein et l'autre à temps partiel 90 %, catégorie B).
- Deux secrétaires à temps plein (grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe), catégorie C.

La suite de la mise en application du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.) a été intégrée avec le reclassement des agents au 1^{er} janvier 2019.

Des avancements d'échelons sont prévus pour les mois de février, mai, juillet et décembre pour quatre agents. Un agent peut prétendre à un avancement de grade mais sous réserve de la réussite de l'examen professionnel correspondant et un autre agent satisfait les conditions pour un avancement de grade à l'ancienneté sans incidence sur la rémunération.

Dans ces dépenses sont aussi intégrées : l'assurance groupe du Centre de Gestion (cotisation 2019 et régularisation de 2018), la médecine du travail, cotisation CNAS, la rémunération d'un stagiaire le cas échéant, les frais de formation, la garantie maintien de salaire...

Le poste de technicien en attente d'être pourvu est prévu au budget sur 9 mois.

Les indemnités des Elus du chapitre 65 : 27 000 €

Les indemnités et les charges (dont cotisation au FONPEL) concernant les élus sont regroupées dans ce chapitre, même montant qu'en 2018.

b. Les provisions :

Depuis 2018, le syndicat provisionne 2 000 €/an dans le cas du non-paiement de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif. Il est proposé de poursuivre pour le même montant en 2019.

c. Investissement :

Programme d'investissement 2019 : voir **documents n°1AC et n°1Bis AC** tableaux prévisionnels ci-joints.

**Document n°1 AC : PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SYSEG
MONTANTS HORS TAXES**

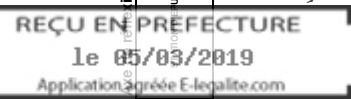
Numero de operation	Operations	Liste des operations et dépenses				Subventions				Remarques
		DEPENSES		Agence de l'Eau		BP 2019		Département		
		RAR 2018	BP 2019	TOTAL	RAR 2018	BP 2019	RAR 2018	BP 2019		
BRIEGMS	Mise en séparatif rue de la Craudière à Signaux	13 950,00 €	20 000,00 €	33 950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre lancée fin 2018, étude de sol, géodétection - étude de sol, levés topo à faire Travaux non autorisés par la DREAL	
CHAUSSAN	Dévolement du réseau chemins des Carrennes	35 552,50 €	0,00 €	35 552,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Travaux terminés	
LOIRE-SUR-RHONE	Mise en séparatif rue Flachy Mame	3 376,00 €	0,00 €	3 376,00 €	32 193,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 674,58 €	Régularisation de la subvention du Département du trop parqué	
VENNE CONDREU ACCOUILLON	Réseau de Sifex à L'ore-sur-Rhine	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Travaux terminés	
MILLERY	Mise en conformité branchements	11 769,00 €	0,00 €	11 769,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Travaux de mise en conformité de branchement	
.....	Etude réseaux d'assainissement de Millery	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Programmation validée en commission technique du 20/12/18	
ORLEANS	Mise en séparatif centre bourg d'Orléans	685 538,80 €	40 000,00 €	729 538,80 €	62 160,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau sur la 2ème tranche accordée pour une dépense subventionnable de 207 200 €	
ST ROMAIN EN GIER	Dévolement réseau route d'Echalas	4 483,00 €	0,00 €	4 483,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Travaux terminés	
TALUVERS	Emission réseau route de Billard	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Si permis valide, il sera nécessaire de prévoir l'extension du réseau	
TRAVAUX DIVERS	Travaux divers	66 208,69 €	275 000,00 €	341 208,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Travaux d'entretien, d'urgence, de mise en conformité, d'extension de réseaux (changement des boîtes de branchement siphonés à Millery rues Chaude et Centrale)	
ETUDE	Schéma directeur du réseau d'assainissement de la STEP + dossier autorisation	4 590,00 €	0,00 €	4 590,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Solde de la mission	
86	SEG	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Evolution licence GEMAP-MAGIS	
65	Réhabilitation collecteur intercom traversée 7 chemins et création bassin	0,00 €	1 055 000,00 €	1 055 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre à lancer en 2019	
75	Réhabilitation PRI la Côte Monart	16 100,00 €	280 000,00 €	296 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Si solution réseau renouvellement du poste + MO	
76	Travaux d'aménagement à la station de production	63 763,12 €	350 000,00 €	413 763,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Renouvellement d'une centrifugeuse (dont création d'une ouverture) et investissements divers	
77	Remplacement PR Akélin	49 400,00 €	1 000 000,00 €	1 049 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre lancée fin 2018	
78	Autourveillance et aménagement PR Port de Bief	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisation simultanée lors du galage du collecteur du Quai Rosenberg à Givros d'un point de mesure de débit Aménagement d'un perrage de secours en cas de panne de la vis	
80	Lagune de Belevue	0,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre à lancer en 2019	
81	Réhabilitation collecteur des Pralères	15 250,00 €	550 000,00 €	565 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Maîtrise d'œuvre lancée fin 2018 - AVP restitué en attente du PRO - Travaux en tranche commune avec la CDPAMO pour une partie des réseaux - Attribution prévue en 2019 mais réalisation en 2021 pour la partie réseau	
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		977 471,11 €	4 060 000,00 €	5 037 471,11 €	94 353,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 674,58 €	

OPERATION REPORTEE : proposition de programmation en 2019

SANT LAURENT D'AGNY	Autourveillance DO ancienne step	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Dossier non autorisé par la DREAL en 2018
---------------------	----------------------------------	-------------	--------	-------------	--------	------------	--------	--------	---

NOUVELLES OPERATIONS PROPOSEES

Numero de operation	Operations	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2018	BP 2019	RAR 2018	BP 2019
COLLECTEUR DE TRANSPORT A GIVROS	Réhabilitation collecteur qual Rosenberg à Givros	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BRIEGMS	Réhabilitation collecteur rue de Verdun à Signaux	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		650 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		977 471,11 €	4 740 000,00 €	94 353,00 €	5 325,42 €
TOTAL		5 717 471,11 €	9 780 471,11 €	94 353,00 €	99 678,42 €



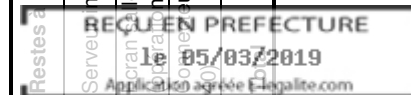
Validation, proposition d'engagement en 2019 :

.....	Etude de faisabilité de création d'une filière de traitement des effluents de la STEP de Millery (projet éligible à différents aides : Région + Ademe Avance Agence de l'Eau possible jusqu'à 50 % plus en règlement remboursable...)	La commission technique a validé cette proposition qui concerne la mise en œuvre de la filière de traitement des effluents de la STEP de Millery. L'arrêté d'autorisation du système d'assainissement sera paré.
-------	---	--

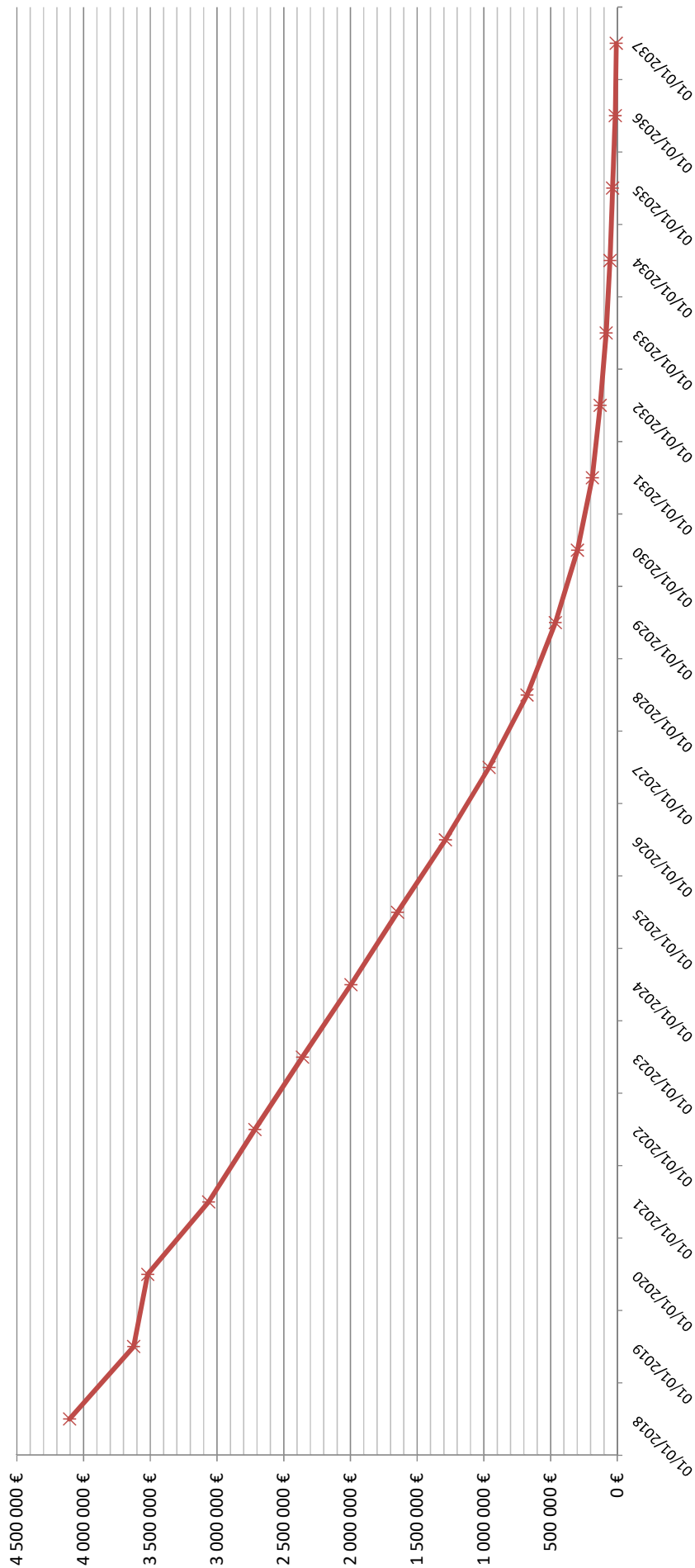
Document n°1 BIS AC : INVESTISSEMENT 2019 DIVERS SYSEG AVEC MIE

INSCRIPTIONS AU BUDGET SYSEG					
Dépenses	Montant TTC TOTAL DE L'INVESTISSEMENT	DEPENSES HT	Imputation comptable	RECETTE SYSEG (à payer par le SMAGGA et le SITOM)	Imputation comptable
1. Aménagements divers MIE					
Paiement par le SMAGGA (Syndic de la copropriété) et remboursement par les autres syndicats avec une répartition au tiers					
Réfrigérateur	200.00 €	60 €	2188/42		
Parafoudre	2 300.00 €	640 €	21355/42		
Matériel divers suivant nécessité	1 500.00 €	420 €	2188/42		
Aménagement bâtiment suivant nécessité	1 500.00 €	420 €	21355/42		
2. Achat photocopieur par le SITOM pour la MIE	8 850.00 €	2 500.00 €	2183/42		
3. Achat serveur par le SYSEG pour la MIE	voir RAR	0.00 €		11 220.00 €	1318/42
Switch + licence serveur	1 981.20 €	1 660.00 €	2183/42	1 106.00 €	1318/42
4. Investissement par le SYSEG pour la MIE	1 800.00 €	1 500.00 €	21355/42	1 000.00 €	1318/42
5. Informatique et téléphonie SYSEG		5 000.00 €	2183/40		
5. Mobilier (armoire et chaises agencement nouveau bureau) SYSEG		1 700.00 €	2184/40		
	TOTAL	13 900.00 €		13 326.00 €	

Restes à réaliser - DEPENSES	Montants HT
Serveur informatique (opération 42)	16 830.64 €
Coût de réunion participation au SMAGGA (opération 42)	471.15 €
Coût sur BL connect données sociales (opération 42)	297.00 €
	17 598.79 €



Document n°2AC : Evolution du capital restant dû
SYSEG Assainissement Collectif



REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2019

Application agréée E-legalite.com

Etat par prêteur Exercice 2019

SYSEG - SY.S.E.G

Budget : SYS - Exercice : 2019 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

BUDGET SY.S.E.G. A.C.

AGT COMPT AGENCE EAU

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
04031	Financement station	2003/1530	1 433 000.00 €	191 066.71 €	95 533.33 €
Total AGT COMPT AGENCE EAU			1 433 000.00 €	191 066.71 €	95 533.33 €

Etablissement CAISSE EPARGNE RHONE ALPES

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
9014712/13825	Emprunt Echalias transféré - 65 000 euros	9014712/13825	65 000.00 €	44 397.86 €	6 215.77 €
9017497	Déplacement poste St Romain en Gier	9017497/087641879	325 000.00 €	217 280.51 €	30 620.68 €
A0108561000	EMPRUNT TRANSFERE RIVERIE - 152 000 EUROS	A0108561000	152 000.00 €	107 039.97 €	10 306.54 €
A0110F79000	EMPRUNT TRANSFERE RIVERIE - 219 495 EUROS	A0110F79000	219 495.00 €	164 729.82 €	13 167.80 €
Total Etablissement CAISSE EPARGNE RHONE ALPES			761 495.00 €	533 448.16 €	60 310.79 €

Etablissement CAISSE EPARGNE RHONE-ALPES LYON

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
07001	Reprise emp. SMAVG p/D.O. auto-surveillance et poste	30525594	187 913.08 €	32 055.94 €	16 613.96 €
081797926	Aménagement déversoir d'orage entrée STEP et ouvrages associés	3465925//8710849	350 000.00 €	182 940.65 €	29 082.08 €
1539671	Emprunt transféré St Andéol le Château - 60 000 €	1539671	60 000.00 €	16 616.18 €	4 924.44 €
1564794	Emprunt transféré St Andéol le Château - 99 091,86 €	1564794	99 091.86 €	13 889.56 €	8 403.92 €
3204906	Emprunt transféré Orléanas - 50 000 €	3204906	50 000.00 €	19 597.91 €	3 929.44 €
3219030	Emprunt transféré St Laurent d'Agnay - 60 000 €	3219030	60 000.00 €	7 542.55 €	5 187.12 €

BUDGET SY.S.E.G. A.C.

3227874	Emprunt transféré Millery - 150 000 €	3227874	150 000.00 €	64 305.46 €	10 358.16 €
3243082	Emprunt Loire S/Rhône transféré	3243082	100 000.00 €	48 909.93 €	7 085.64 €
AR012089	Emprunt transféré Chassagny de 140 000 €	AR012089	140 000.00 €	457.87 €	457.87 €
Total Etablissement CAISSE EPARGNE RHONE-ALPES LYON			1 197 004.94 €	386 316.05 €	86 042.63 €

Etablissement CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
00000118522	Emprunt St Andéol le Château transféré	00000118522	140 000.00 €	76 611.80 €	10 697.06 €
00000262061	Emprunt Mornant transféré - 220 000 €	00000262061	220 000.00 €	128 980.87 €	16 324.50 €
00000289780	Emprunt transféré Taluyers - 475 000 €	00000289780	475 000.00 €	294 328.04 €	37 424.20 €
00000556261	Emprunt St Laurent d'Agnay transféré - 80 000 €	00000556261	80 000.00 €	49 859.00 €	5 715.93 €
00000921138	Emprunt transféré Orléanas - 150 000 €	00000921138	150 000.00 €	77 500.00 €	11 026.06 €
00001095361	Emprunt Mornant transféré - 110 000 €	00001095361	110 000.00 €	65 531.13 €	10 152.97 €
00001137171	Emprunt Orléanas transféré - 100 000 €	00001137171	100 000.00 €	68 594.88 €	9 503.36 €
00001248327	Emprunt transféré St Romain en Gier - 150 000 €	00001248327	150 000.00 €	102 817.07 €	14 314.18 €
00032119501	Emprunt St Laurent d'Agnay transféré - 120 000 €	00032119501	120 000.00 €	12 642.16 €	10 388.56 €
Total Etablissement CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST			1 545 000.00 €	876 864.95 €	125 546.82 €

Etablissement CREDIT MUTUEL

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
10278 07365 00020244504	Emprunt AC travaux 2015	10278 07365 00020244504	1 000 000.00 €	801 367.67 €	74 299.56 €
14-279571	Déplacement Poste St Romain en Gier	140000000027 9571/10278	325 000.00 €	211 704.84 €	30 417.48 €
Total Etablissement CREDIT MUTUEL			1 325 000.00 €	1 013 072.51 €	104 717.04 €

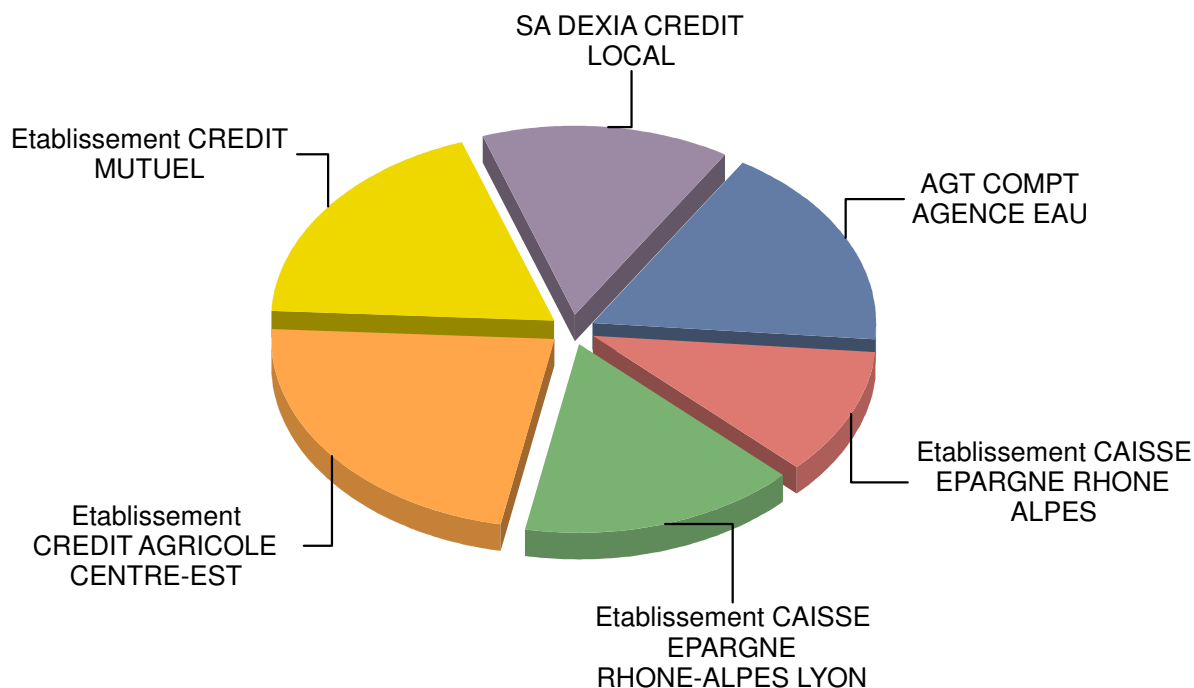
SA DEXIA CREDIT LOCAL

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
-------------------	--------------------	------------	--------------------	---------------------------------	---------------------------------------

BUDGET SY.S.E.G. A.C.

MIN280616EUR/02 99817/001	Emprunt transféré St Jean de Touslas 220 000 euros	MIN280616EU R/0299817/001	220 000.00 €	145 089.17 €	14 526.58 €
MIN280630EUR/02 99831/001	Emprunt transféré Loire sur Rhône 114 336.76 euros	MIN280630EU R/0299831/001	114 336.76 €	52 079.56 €	8 336.96 €
MIN280670EUR001	Emprunt transféré Brignais - 234 841.06 euros	MIN280670EU R001	234 841.06 €	86 978.17 €	18 524.11 €
MON279140EUR/0 298312/001	Emprunt Echallas transféré	MON279140E UR/0298312/0	68 602.06 €	41 518.31 €	4 497.35 €
MON279141EUR/0 298313/001	Emprunt Echallas transféré	MON279141E UR/0298313/0	245 622.38 €	162 830.01 €	16 332.28 €
MON279582EUR/0 298751/001	Emprunt Chaussan transféré 90 000 euros	MON279582E UR/0298751/0	90 000.00 €	29 362.47 €	6 722.12 €
MON280626EUR/0 299827/001	Emprunt transféré Montagny 140 000 euros	MON280626E UR/0299827/0	140 000.00 €	106 798.44 €	8 214.59 €
Total SA DEXIA CREDIT LOCAL			1 113 402.26 €	624 656.13 €	77 153.99 €
Total BUDGET SY.S.E.G. A.C.			7 374 902.20 €	3 625 424.51 €	549 304.60 €

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2019



AGT COMPT AGENCE EAU	95 533.33 €	17.4%
Etablissement CAISSE EPARGNE RHONE ALPES	60 310.79 €	11.0%
Etablissement CAISSE EPARGNE RHONE-ALPES LYON	86 042.63 €	15.7%
Etablissement CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST	125 546.82 €	22.9%
Etablissement CREDIT MUTUEL	104 717.04 €	19.1%
SA DEXIA CREDIT LOCAL	77 153.99 €	14.0%
Total:	549 304.60 €	100.0%

Document n°3 AC Capacité de désendettement du SYSEG

CALCUL EPARGNE BRUT 2018

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011	773 326.49 €	013	- €
012	332 026.42 €	70	2 527 373.22 €
65	26 422.36 €	74	123 154.00 €
66 - INTERETS	138 431.84 €	75	16 414.15 €
		77	1 998.98 €
TOTAL	1 270 207.11 €	TOTAL	2 668 940.35 €
Recettes - Dépenses		1 398 733.24 €	
Encours de la dette au 31/12 :		4 105 190.59 €	

Calcul de la Capacité de désendettement (ratio Klopfer) :

2.93

CALCUL EPARGNE BRUT 2017

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011	344 048.42 €	013	- €
012	339 105.07 €	70	2 115 773.77 €
65	26 396.73 €	74	293 884.74 €
66 - INTERETS	123 495.72 €	75	17 355.56 €
		77	1 120.60 €
TOTAL	833 045.94 €	TOTAL	2 428 134.67 €
Recettes - Dépenses		1 595 088.73 €	
Encours de la dette au 31/12 :		3 821 769.78 €	

Calcul de la Capacité de désendettement (ratio Klopfer) :

2.40

Remarque : l'encours de la dette au 1er janvier 2018 est de 4 105 190,59 € avec l'intégration de la dette de la commune de Riverie.

CALCUL EPARGNE BRUT 2016

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011	299 488.11 €	013	- €
012	283 789.32 €	70	1 865 270.82 €
65	25 062.13 €	74	280 473.29 €
66 - INTERETS	137 290.32 €	75	15 118.69 €
		77	1 607.40 €
TOTAL	745 629.88 €	TOTAL	2 162 470.20 €
Recettes - Dépenses		1 416 840.32 €	
Encours de la dette au 31/12 :		4 280 617.31 €	

Calcul de la Capacité de désendettement (ratio Klopfer) :

3.02

CALCUL EPARGNE BRUT 2015

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011	266 581.33 €	013	- €
012	302 244.41 €	70	1 801 967.64 €
66 - INTERETS	137 667.75 €	74	260 588.95 €
		75	17 147.93 €
		77	1 192.78 €
TOTAL	706 493.49 €	TOTAL	2 080 897.30 €
Recettes - Dépenses		1 374 403.81 €	
Encours de la dette au 31/12 :		4 727 734.33 €	

Calcul de la Capacité de désendettement (ratio Klopfer) :

3.44

Moins de 6 ans : zone verte
De 6 à 10 ans : zone médiane
De 10 ans 15 ans : zone orange
Plus de 15 ans : zone rouge

La capacité de désendettement s'exprime en unité de temps : en combien d'années une collectivité pourrait-elle amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2019

Application agréée E-legalite.com

Document n°4AC - Harmonisation des redevances assainissement SYSEG

Part fixe à 18 € HT et part variable à 0,76 € HT /m³

BRIGNAIS	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.6200	0.6550	0.6900	0.7250	0.7600
Part fixe annuelle en €	11.50	13.13	14.75	16.38	18.00

CHAPONOST Usagers zone des Troques	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.4320	0.5140	0.5960	0.6780	0.7600
Part fixe annuelle en €	17.36	17.52	17.68	17.84	18.00

CHASSAGNY	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.7900	0.7825	0.7750	0.7675	0.7600
Part fixe annuelle en €	20.00	19.50	19.00	18.50	18.00

CHAUSSAN	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.7300	0.7375	0.7450	0.7525	0.7600
Part fixe annuelle en €	15.50	16.13	16.75	17.38	18.00

ECHALAS	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.8400	0.8200	0.8000	0.7800	0.7600
Part fixe annuelle en €	17.20	17.40	17.60	17.80	18.00

LOIRE SUR RHONE	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.7300	0.7375	0.7450	0.7525	0.7600
Part fixe annuelle en €	9.00	11.25	13.50	15.75	18.00

MILLERY	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.7150	0.7263	0.7375	0.7488	0.7600
Part fixe annuelle en €	22.00	21.00	20.00	19.00	18.00

MONTAGNY	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.7650	0.7638	0.7625	0.7613	0.7600
Part fixe annuelle en €	22.00	21.00	20.00	19.00	18.00

MORNANT	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.6905	0.7079	0.7253	0.7426	0.7600
Part fixe annuelle en €	12.50	13.88	15.25	16.63	18.00

ORLIENAS	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.7625	0.7619	0.7613	0.7606	0.7600
Part fixe annuelle en €	16.00	16.50	17.00	17.50	18.00

ST ANDEOL LE CHÂTEAU	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.8350	0.8163	0.7975	0.7788	0.7600
Part fixe annuelle en €	12.43	13.82	15.22	16.61	18.00

ST JEAN DE TOUSLAS	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	1.0800	1.0000	0.9200	0.8400	0.7600
Part fixe annuelle en €	12.81	14.11	15.41	16.70	18.00

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2019

ST LAURENT D'AGNY	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.7613	0.7610	0.7607	0.7603	0.7600
Part fixe annuelle en €	17.88	17.91	17.94	17.97	18.00

ST ROMAIN EN GIER	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.6550	0.6813	0.7075	0.7338	0.7600
Part fixe annuelle en €	19.00	18.75	18.50	18.25	18.00

TALUYERS	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.8450	0.8238	0.8025	0.7813	0.7600
Part fixe annuelle en €	19.00	18.75	18.50	18.25	18.00

VOURLES	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.6800	0.7000	0.7200	0.7400	0.7600
Part fixe annuelle en €	16.75	17.06	17.38	17.69	18.00

RIVERIE	2019	2020	2021	2022	2023
Part variable en €/m ³	0.7600	0.7600	0.7600	0.7600	0.7600
Part fixe annuelle en €	26.00	24.00	22.00	20.00	18.00

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2019